



Complément d'information sur l'autorisation de dépenses

Date de la séance du CE : 27 avril 2022
Direction : Direction des travaux publics et des transports
N° d'affaire : 2021.BVD.4797
Classification : Non classifié

Krauchthal, établissement pénitentiaire de Thorberg, adaptations des bâtiments existants pour permettre un « système d'exécution des peines sur mesure », crédit d'engagement pour la réalisation

1. Objet

Le crédit demandé de 9 957 000 francs (coûts totaux de 10 455 000 francs, moins les frais d'étude de projet de 498 000 francs déjà approuvés) doit permettre de financer les travaux de construction pour la réorganisation de l'établissement pénitentiaire (EP) de Thorberg conformément à un « système d'exécution des peines sur mesure ».

Les coûts totaux comprennent aussi les dépenses de 505 000 francs pour l'acquisition d'équipement et de mobilier, à la charge de la Direction de la sécurité (DSE).

2. Classe(s) d'immobilisations et durée d'utilisation standard (durée d'amortissement)

Classe d'immobilisations	Montant en CHF	Durée d'utilisation
Justice et police, bâtiments (gros œuvre 1)	811 000	80
Justice et police, bâtiments (second œuvre)	9 071 000	25

3. Répartition entre les investissements générant une plus-value et ceux préservant la valeur

Dépenses d'investissement totales	Dont inv. générant une plus-value	Dont inv. préservant la valeur	Réserve en %
9 882 000	3 952 800	5 929 200	13

Explications sur les différents sous-totaux

aucun

4. Lien avec le plan d'investissement

Dépenses d'investissement par année

En mio CHF	Total	Années précé- dentes	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Années suivantes
Selon le présent arrêté	9.88	0	9.88	0	9.88	0	9.88	0	9.88
Selon le plan d'investissement du 18.08.2021	2.7		2.7		2.7		2.7		2.7

Le projet est compris dans le plan cantonal d'investissement intégré dans le poste collectif « Projets d'investissement / remises en état entre zéro et cinq millions du coût total par projet ».

Concernant les écarts entre le plan d'investissement et l'autorisation de dépenses, voir les explications figurant au chiffre 4.5 du rapport.

5. Explication des répercussions sur le compte de résultats

Charges d'amortissement annuelles (sur toute la durée d'utilisation)

Classe d'immobilisations	Montant
Justice et police, bâtiments (gros œuvre 1)	10 138
Justice et police, bâtiments (second œuvre)	362 840

Les éléments de construction à remplacer sont amortis et n'entraînent pas de charges d'amortissement extraordinaires.

Coûts induits à la charge du compte de résultats faisant suite à la dépense d'investissement

Description	Année	Montant
Total en CHF		

6. Explications et commentaires

aucun